



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 303-24-1

---

#### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 9 juin 2025, a adopté le règlement numéro 303-24-1 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.adstock.ca](http://www.adstock.ca).

Donné à Adstock, ce 23 juin 2025.

Le directeur général,

(signé)

---

Jérôme Grondin



**CERTIFICAT de PUBLICATION**

(Article 420 du code municipal)

**R. 303-24-1, entrée en vigueur**

---

Je soussigné, Jérôme Grondin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, le 23 juin 2025, entre 10h00 et 16h00, tel que prévu dans le règlement 303-24 concernant les modalités de publication des avis publics.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23 juin 2025.**

Le directeur général et greffier-trésorier,

*(signé)*

---

Jérôme Grondin